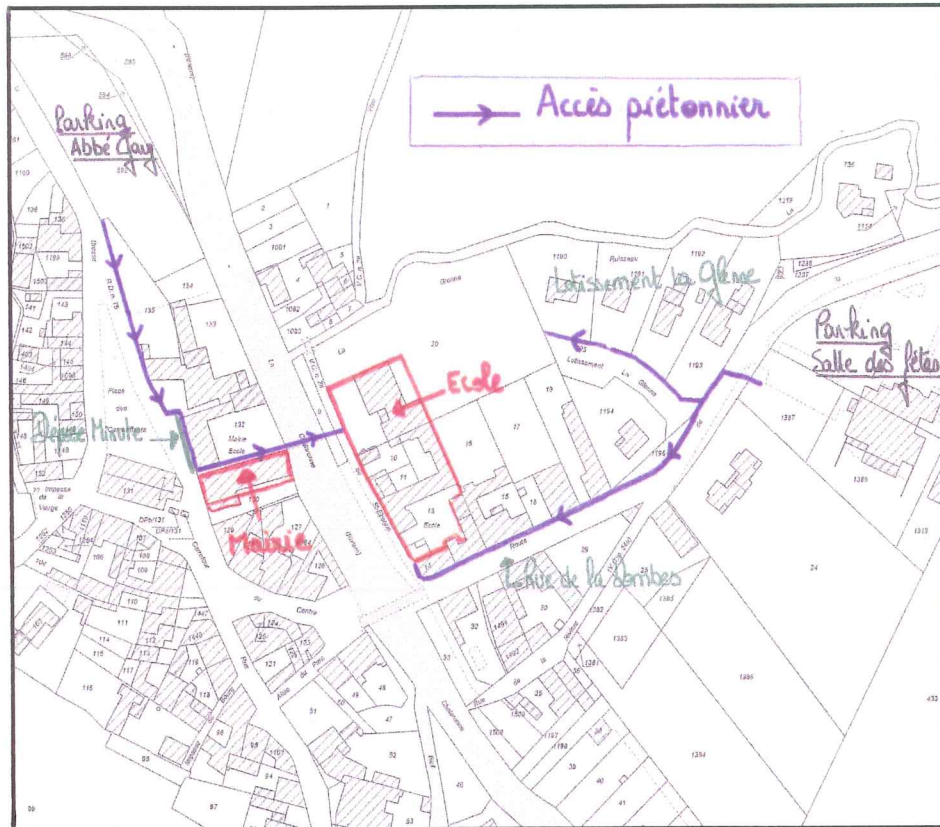


SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE

Voici quelques conseils utiles afin de préserver la sécurité des enfants aux heures d'entrée et de sortie de classe :



Deux parkings sont à votre disposition pour le stationnement des voitures, et permettent ainsi un accès sécurisé à l'école :

- **Place de l'Abbé Gay.** Les familles accèdent à l'école grâce à la passerelle surplombant la Chalaronne.
- **Parking de la salle des fêtes.** Les parents utilisent le chemin piétonnier aménagé à cet effet, et rejoignent l'école soit par la rue de la Dombes, soit par le lotissement de la Glenne.

Précisions sur les accès piétons :

• Rue de la Dombes :

Un agent communal assure la circulation et veille au respect de la signalisation de cet accès, aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

• Lotissement de la Glenne :

Cet accès est réservé uniquement aux enfants dont les parents sont stationnés sur le parking de la salle des fêtes, ainsi qu'aux enfants circulant à vélo.

Pour ne pas gêner la circulation et éviter des situations dangereuses pour nos enfants, nous interdisons

- L'arrêt ou le stationnement sur le pont ou sur les ralentisseurs situés rue de la Dombes et devant la Mairie.
- Le stationnement sur le dépose minute, strictement réservé aux parents qui déposent leurs enfants sans descendre de leur voiture.
- L'accès des parents en voiture dans le lotissement de la Glenne.

Comptant sur votre concours à tous,

Sandrine Mérand, Adjointe déléguée aux affaires scolaires